

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Étaient Présents 53 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
	Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Maité POTIN	à	Marc OXIBAR
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOÏPE
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
	Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 04-180412-FIN-

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS
CO-FINANCES PAR LA CCHB POUR 2018

M. KELLER rappelle que la Communauté de Communes du Haut Béarn est appelée à verser chaque année des subventions à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de sa compétence. Pour 2018, dans la continuité des aides portées par les anciens territoires avant le dispositif de fusion, et avant le réexamen de nos compétences facultatives, il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Mission Locale : 103 700 € Cette participation se divise en deux subventions distinctes à savoir une subvention de fonctionnement de la Mission Locale de 97 000 € et une subvention pour le Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Recherche d'Emploi (F.A.I.R.E) de 6 700 €.
- Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 26 000 €
- Comité d'Action Sociale Intercommunal : 14 000 €
- Cinéma : 25 000 €
- Aéroclub : 22 500 €
- Office du Commerce : 40 000 €
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 67 700 €
- Amicale Pompiers d'Arette : 6 558 €

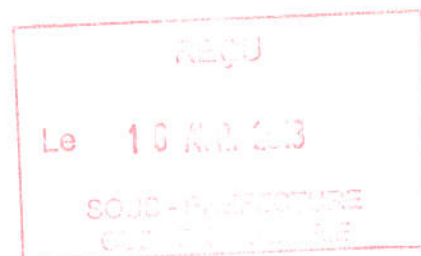
- Associations à vocation économique :
 - Initiative Béarn : 3 300 €
 - Béarn Adour Pyrénées : 1 200 €
 - Association de Droit à l'Initiative Economique : 3 500 €
 - ASS. de Développement de l'Apiculture en Aquitaine (ADAAQ) : 1 500 €
 - Aido Béarn : 1 000 €
 - Vache Béarnaise : 2 000 €
 - Aérospacé : 2 000 €

- Associations d'enseignements artistiques :
 - Ecole de musique intercommunale : 97 258 €

- Associations culturelles
 - Junte de Roncal : 7 200 €
 - Carnaval de Géronce : 3 000 €
 - Les Phonies Bergères : 3 000 €
 - Le Pied dans l'Oreille : 2 000 €
 - Vath Aspa : 1 500 €
 - Foyer Rural Aspois : 2 100 €
 - Partage en Aspe : 400 €
 - Bibliothèque Josbaig : 460 €
 - Camp de Gurs : 5 467,40 €

- Associations liées à l'enfance et la jeunesse
 - ALSH Les Eterlous : 30 000 €
 - Crèche Grain de Soleil : 66 000 €
 - Crèche Les Poquetets : 55 000 €
 - Collège d'Aspe : 5 860 €
 - Parc Ours : 5 000 €

- Associations Sportives :
 - Union Sportive Aspoise : 2 200 €
 - Association Sportive Collège Les Ecureuils : 2 000 €
 - Hand Ball Club Aspois : 1 700 €
 - Ski Club Aspois : 1 500 €
 - Equid' Aspe : 1 500 €
 - Accous d'Ailes : 1 200 €
 - Montan'Aspe (trail) : 900 €
 - Pelotari club (Aspe) : 250 €
 - Accous VTT/ Enduro : 250 €



- Racing Vallée d'Aspe cyclo cross UFOLEP : 500 €
 - US Josbaig : 4 840 €
 - AS Aramits (Rugby) : 6 500 €
 - ASB Ski : 1 500 €
 - ASB Pelote : 5 133 €
- Social
 - Virades de l'Espoir : 500 €
 - Infodroits : 2 760 €
 - ADMR : 3 208 €
 - Association Transition PLIE : 4 500 €
 - Autres
 - ADAVA Frelons asiatiques : 600 €

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2018.

Les subventions supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention spécifique.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions (Mme GIRAUDON, Mme HIRSCHINGER, M. BAREILLE, M. TEULADE, M. TERUEL, M. GASTOU)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser les subventions susvisées pour l'année 2018 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

